



2 novembre 2021

Transition énergétique

Installations photovoltaïques sur les bâtiments de l'Etat du Valais

Le Conseil d'Etat a décidé de poser des installations photovoltaïques sur tous les nouveaux bâtiments de l'administration cantonale, lorsque cela est opportun. Il a également débloqué une enveloppe de 10 millions de francs sur cinq ans pour équiper les bâtiments existants. Il souhaite ainsi être exemplaire dans ce domaine, et participer à l'effort collectif pour atteindre les objectifs visés par la stratégie énergétique cantonale. Dans une première étape, l'Etat du Valais pourrait avoir à disposition près de 50'000m² d'installations photovoltaïques pour une production totale d'environ 9 millions de kilowattheures. Ces installations couvriraient ainsi une grande partie des besoins en électricité de l'administration cantonale et permettraient des économies conséquentes par rapport à la situation actuelle.

Les objectifs fixés dans la stratégie énergétique cantonale prévoient une forte augmentation de la production d'électricité photovoltaïque. Le Conseil d'Etat veut être exemplaire et ne pas laisser uniquement à la charge des privés et des entreprises la réalisation de ceux-ci.

Un fort potentiel

Le parc immobilier de l'Etat du Valais se compose de nombreuses toitures sur lesquelles des installations photovoltaïques peuvent être installées. Pour les bâtiments qui ne sont pas classés au patrimoine, il y a actuellement 40'000m² de toitures existantes et environ 10'000m² sur les nouveaux projets qui peuvent potentiellement être couverts de panneaux solaires. Le Conseil d'Etat prévoit également d'analyser dans le futur la possibilité d'équiper les bâtiments classés, grâce aux avancées technologiques en cours.

Plusieurs projets photovoltaïques sont en cours ou déjà réalisés, comme par exemple sur le bâtiment du centre d'entretien des Ronquoz (2000m²), ou encore sur le futur nouveau centre de la circulation routière (1800m²). À terme, 50'000m² d'installations photovoltaïques pourraient être installées, pour une production totale de 9 millions de kilowattheures.

Investissement par ses propres moyens

L'Etat financera ces différentes installations via le Fonds FIGI (Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat). Cette solution est en effet la plus avantageuse tant au niveau financier qu'administratif. Pour les nouveaux projets de construction, le coût de l'installation sera intégré, quand cela est possible, dans le crédit d'objet.



Pour les bâtiments existants, le Service du patrimoine et de l'immobilier mettra en place une planification des investissements, à raison de 2 millions de francs par année sur cinq ans.

Personne de contact

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05